

Kant et la paix perpétuelle

Tandis que la tendance générale de la pensée antique et médiévale était de glorifier la guerre dans « Projet de paix perpétuelle » (1795). Kant rompt avec cette conception pour affirmer que la paix perpétuelle est le « Souverain Bien politique » comme nous le dicte la raison pratique. Sa pensée déploie un pacifisme intransigeant – pour Kant, la raison exige le bannissement inconditionnel de toute guerre – mais sans angélisme : la paix n'est pas un enjeu moral ou théologique, mais essentiellement *juridique*. Car, seul le droit généralisé à l'ensemble des relations humaines et interétatiques, peut garantir une paix qui ne soit plus temporaire.

Il part d'un constat : les Etats sont soit en guerre, soit vivent dans une paix de fait, instable et précaire. Pourquoi ? Parce que comme les individus, ils vivent dans l'état de nature qui est un état de conflictualité, de guerre permanente, de loi du plus fort. La guerre est donc naturelle. C'est pourquoi il faut que l'état de paix soit institué grâce à un pacte international.

La difficulté qui se pose à Kant est que l'existence d'une organisation internationale disposant d'une pleine souveraineté aurait pour conséquence une atteinte à l'autorité des Etats voire même de leur être d'Etats. Kant refuse également l'idée d'un Etat universel car il instaurerait un despotisme universel, il gommerait les différences inhérentes aux cultures et nierait le concept de souveraineté. L'idée d'un seul peuple est absurde. Il penche en faveur de la fédération et de la république des républiques.

I

Dans cet ouvrage, Kant propose un programme en deux parties pour établir la paix entre les hommes.

Dans la première, il expose six mesures qui sont les conditions préliminaires à toute paix perpétuelle.

- 1) Aucun traité de paix ne doit valoir comme tel, si on l'a conclu en se réservant tacitement matière à guerre future.
- 2) Nul État indépendant ne pourra être acquis par un autre État, par échange, héritage, achat ou donation.
- 3) Les armées permanentes doivent être supprimées avec le temps.
- 4) On ne doit point contracter de dettes publiques en vue des conflits extérieurs de l'État.
- 5) Aucun État ne doit s'immiscer de force dans la constitution et le gouvernement d'un autre État.
- 6) Aucun État, en guerre avec un autre ne doit se permettre des hostilités de nature à rendre impossible la confiance réciproque lors de la paix future.

Dans la seconde, Kant expose trois principes destinés à établir une paix définitive :

- 1) Dans tout État, la constitution civile doit être républicaine.
- 2) Le droit international doit être fondé sur un fédéralisme d'États libres.

3) Un droit à l'hospitalité universelle doit être reconnu.

II

Il y a des insuffisances dans le texte du traité de la paix perpétuelle. Aussi, Kant a éprouvé lui-même le besoin d'apporter des compléments au premier texte. Pour que la paix perpétuelle ait un sens autrement que comme un idéal assez creux, il faut qu'elle soit garantie.

Il commence ainsi : « ce qui assure cette garantie n'est rien moins que cette grande artiste, la Nature ». La Nature est pensable sous l'angle du *mécanisme*, ou sous l'angle du *finalisme*. Comme système mécanique elle est semblable à une grande horloge. Sous l'angle du finalisme, elle est organisée de manière intelligente pour réaliser des fins. S'il y a dans la Nature un cours ordonné où se donne à voir la réalisation d'une finalité, il est tout à fait possible que le cours des choses puisse appuyer un progrès vers la paix. En effet, l'Homme est sorti des mains de la Nature doué de dispositions naturelles contradictoires : l'*insociable sociabilité*. L'homme n'est pas porté à faire facilement société avec ses semblables. Cependant, cette force de répulsion qui tend à éloigner les êtres humains les uns des autres est compensée par une force d'attraction qui fait qu'en même temps l'homme ne peut se passer de la proximité et de l'aide d'un autre homme. Il y a de ce fait dans toute l'Histoire un jeu constant de la discorde et de la concorde. La Nature se sert de cette insociable sociabilité pour faire progresser l'homme même contre son gré, elle s'en sert pour lui renvoyer, comme par un retour de balancier ses propres erreurs, sa propre violence. Elle les a obligés à « contracter entre eux des relations plus ou moins juridiques ». Ce n'est pas la Nature qui veut la guerre : c'est l'homme. La Nature utilise les inclinations égoïstes des hommes, de sorte qu'ils soient contraints de se donner une constitution qui garantisse la paix. Les forces de destruction qui tendent à dissoudre les communautés politiques suscitent d'elles-mêmes en retour les forces contraires, si bien que les hommes, malgré eux, doivent en venir à fonder un État sur le modèle d'une République dans laquelle le Droit soit la seule instance qui régule leurs relations.

Nous avons suivi Kant dans les méandres du *projet de paix perpétuelle*. Il est indéniable qu'il a anticipé de manière géniale ce que l'Histoire a réalisé à travers les structures de l'Organisation des Nations Unies. Nous vivons effectivement dans un monde où d'immenses efforts sont déployés afin que partout où éclatent des conflits, le Droit intervienne pour que les hommes en viennent à rentrer dans des rapports de droits et quittent des rapports de force. Le projet de Kant s'est en grande partie réalisé... Et nous n'avons toujours pas un monde en paix. En effet, Kant n'a pas vu l'importance que tenaient les facteurs économiques les idéologies et l'inconscient dans la genèse de la guerre. Il a fait appel à la bonne volonté des politiques, il a lancé un appel à la raison pour que triomphe le Droit et cet appel n'est pas entendu. La question de la paix est plus complexe que ce que Kant imaginait. Elle n'est pas insoluble, mais elle requiert une compréhension de la conscience bien plus radicale que ce que Kant le pensait.